



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

représentation dans certains organismes

Question écrite n° 35185

Texte de la question

Le Gouvernement n'a nommé au Conseil économique et social aucun responsable des organisations représentatives des professions libérales au titre des personnalités qualifiées. Les deux conseillers sortants désignés par M. Balladur n'ont ni été renouvelés, ni remplacés. Les nominations effectuées, essentiellement politiques, n'établissent pas la représentativité équilibrée des principales activités économiques et sociales et sont en parfaite contradiction avec les assurances de monsieur le Premier ministre. Elles constituent pour les professionnels libéraux un retour en arrière inacceptable. Aussi, M. Guy Teissier demande-t-il à M. le Premier ministre de bien vouloir lui indiquer les motivations qui ont présidé à la mise à l'écart des représentants des professions libérales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. Le Conseil économique et social a pour mission, par la représentation des principales activités économiques et sociales, de favoriser la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et d'assurer leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement. En conséquence, la composition du Conseil traduit la volonté d'assurer une représentation diversifiée et équilibrée des activités économiques et sociales et des catégories socioprofessionnelles. Cette représentation, toutefois, ne saurait être ni exhaustive ni exactement proportionnelle. Par ailleurs, une modification de la composition du CES nécessite une loi organique. La mise en oeuvre des priorités législatives au cours de la présente session ne permet malheureusement pas d'envisager la discussion au Parlement d'un tel projet.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35185

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1999, page 5539

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 162